



N°747
Entrée le 16.05.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 16.05.2024
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 mai 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Dans son accord de coalition, le Gouvernement a annoncé qu'il « s'efforcera d'améliorer l'accès à l'information à l'euthanasie et fera mieux connaître la disposition de fin de vie ».

- J'aimerais savoir de Madame la Ministre par quelles voies cette meilleure accessibilité sera réalisée et endéans quels délais ?
- Etant donné le rôle de l'information du public que devra jouer la Commission nationale de contrôle et d'évaluation de la législation sur l'euthanasie, le Gouvernement entend-il renforcer les moyens de cette commission ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mars Di Bartolomeo'.

Mars Di Bartolomeo
Député